

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Six sacs de blé ¹⁰⁰ 100⁰ argent d'un côté & quatre bled par chaque particulier résident dans la commune, ni vin, ni bois, outre 36⁰ que la commune a en réserve pour du bois.

une partie par les enfans qui fréquentent l'école, le reste par la bourse des pauvres soit en blé, soit en argent

point

l'article 14 l'indique

les biens-fonds de la commune ne regardent pas la Régence.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Deniers

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

174
No 90

Proverges
Village
Une Commune proprement dite Proverges
De Luy Agence de Luy Proverges
De Mages
Luzern

Dix Minutes

la Guillerie Dessus

Dix Minutes

point actuellement

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

De vingt à quarante Minutes

a. Leurs noms. *Lenay, Dangel, Dupigny, Dromboul,*

b. Leurs distances réciproques. *De vingt à quarante Minutes.*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La Lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la Musique & la Religion, & a priori Dieu.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *pendant toute l'année, l'hiver elle dure 6 heures par jour & 10, suivant le nombre des écoliers qu'il a fréquenté.*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Estienne, Brillé, Catechisme intitulé de Boerne, celui d'Alvinal, Baumes, & Palettes.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *les écoles se tiennent régulièrement comme il est prescrit aux lois.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *cela a été dit.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Suivant leur savoir.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *quand l'examen fait, il a été nommé par la Commune & le Ministre, ensuite ratifié par le Préfet.*

b. D'où est-il? *du Chemin Vallée du Lac de Joux.*

c. Son nom *Louis Salomon Liguist*

(3)

d. Son âge. *Cinquante Deux ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *une*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *de trente six ans*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *elle par son père qui a été à Lenay l'écrite d'un ans ensuite lui ayant été de pendant 7 ans écrit de Beromunster, Profession de Cordelier.*

b. Réunit-il à son office quelqn'autre fonction? quelles sont-elles? *Suivant les Conditions il doit aider au Regent de Lenay pour conduire le chant des Plaumes & lire, ne recevant aucun salaire en tant à faire la prière tous les Dimanches à Beromunster.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } *il y en a quarante & un tant garçons & filles*
b. En été, } *soit garçons ou filles, plus ou moins.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *un Jardin & un Chênevier soit Plantage.*

b. Quelle en est la valeur? *il ne pas été taxé.*

c. Source des revenus. *point de revenus.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Le regent retire Cent & vingt francs par années.*

15°. Bâtiment de l'école. *à la Maison de commune.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Bâti tout Neuf.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *une Chambre pour l'école & une Chambre & Cuisine pour le Menage du Regent.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Non.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *la Commune.*

480

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *il a déjà été dit*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Rien*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *la pension qui est dérivée d'une donation de feu M^r Vignier dont elle se paye à l'hospice de Morges d'une cent francs par années de la Commune de Morges*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église? *Rien*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

de la Commune de Morges
M^r Vignier

(1)

1811 N° 91

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Clarmont*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Elle ressort de la Paroisse de Colombiere, et elle a sa propre Agence*

d. District de Morges

e. Canton de Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a d'autres maisons que ressortent de l'école que celles du Village*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Le nombre des Enfants qui fréquentent actuellement l'école, est de vingt-sept*